

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 4 Septembre 2018 -20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) : Mme Sylvie ANDRÉ – Mrs Matthias DAGON et Patrick BRENON

Membre(s) absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Anouk LABORIE

ENCAISSEMENT DU F.P.I.C. (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES) – EXERCICE 2018

Ce dispositif appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ainsi la somme de 286 495 Euros a été reversée à la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et répartie selon la méthode dite « de droit commun », de la façon suivante :

- 110 976 Euros pour la communauté de communes
- 175 519 Euros à répartir entre les communes membres.

La commune de Boucé va percevoir la somme de 4 114 Euros au compte 73223.

INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION STATUTAIRE – PROJET STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE »

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la délibération du conseil communautaire du 25 Juin 2018 adoptant les nouveaux statuts de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Cette modification statutaire porte principalement sur la définition et l'adoption des compétences de la communauté de communes.

Le conseil municipal a adopté ces nouveaux statuts à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE FRAIS A DEUX ÉLUS

A l'occasion de travaux réalisés en régie, des frais de restauration ont été réglés par Mr Gilles JALLET (1^{er} adjoint au Maire) pour un montant de 194,60 Euros. Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à rembourser ces frais par mandat administratif au compte 6251.

Afin de pallier aux problèmes de déjections félines dans la cour de l'école, deux appareils à ultrasons ont été achetés par Roseline GOURDON, Maire, pour un prix de 122,02 Euros. Le conseil municipal donne son accord pour ce remboursement par mandat administratif au compte 60632.

SDE03 – DEVIS POUR INSTALLATION D'UN CANDÉLABRE AU LAVOIR

Dans le cadre des travaux de restauration effectués au lavoir, l'éclairage du site a été envisagé afin de prévenir d'éventuelles dégradations sur ce site isolé et éloigné du bourg. Un devis a donc été demandé au SDE 03 pour l'installation d'un candélabre photovoltaïque. Le montant de la contribution communale serait de 2 452 Euros.

Le Maire a demandé aux conseillers d'exprimer leur avis sur cet investissement. A l'issue des échanges, il a été décidé de ne pas donner suite dans l'immédiat à cette proposition qui s'avère onéreuse et n'apportera aucune garantie en termes de prévention des dégradations. Le conseil municipal se donne un temps de réflexion pour réétudier cette question

QUESTIONS DIVERSES

Informations rentrée scolaire :

- Effectif : 2 une stabilité des effectifs est à noter. 9 enfants sont scolarisés en maternelle et 14 dans la classe de CP-CE1, soit un total de 43 élèves à Boucé. 23 enfants sont scolarisés à Montaigu dans la classe de CE2-CM1-CM2.
- La commune de Boucé a recruté un agent contractuel par le biais du centre de gestion afin de compléter le temps de travail d'un agent de Montaigu, exerçant en qualité d'ATSEM à l'école de Boucé mais qui n'est pas actuellement en mesure d'effectuer l'intégralité de son service.
- La boucherie Le Charollet ayant informé la Mairie qu'elle ne pourrait plus livrer la cantine, un nouveau fournisseur doit être retenu. Plusieurs contacts ont été pris afin de comparer les tarifs et les conditions de livraison.

Acte de vente : le Maire informe l'assemblée que l'acte notarié concernant l'acquisition d'un bâtiment situé aux abords de l'école a été signé le 21 août dernier. L'ancien propriétaire devra vider ce bâtiment de son contenu avant le 30 novembre prochain. Cet investissement va permettre de réhabiliter le site dans le cadre du programme d'aménagement du Bourg.

Etang communal : au vu de la baisse des recettes de pêche enregistrée au cours des dernières saisons, il est demandé aux élus de réfléchir à l'avenir de cette activité.

Centre équestre : le Maire fait part au conseil municipal de l'ouverture au 15 Septembre 2018 du centre équestre « Les écuries de Rambourg ».

CoDep EPGV : le comité départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de l'Allier a choisi d'organiser son assemblée générale à Boucé. Elle aura lieu le samedi 24 Novembre 2018 à 10h00 à la salle polyvalente. Les 95 associations affiliées EPGV du département ainsi que la soixantaine d'animateurs sportifs sont conviés à cette assemblée générale. Le vin d'honneur sera offert par la municipalité.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra Mardi 6 Novembre 2018 à 20h00.